

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SEYSSES

Par arrêté n° 2022-209 en date du 07 juillet 2022, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Madame Adina BLANCHET, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses **du lundi 12 septembre 2022 à 14h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 12 h30 inclus** ; aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17 heures,
- Les mercredis matin, de 9 heures à 12h30
- Les samedis d'ouverture, de 9h30 à 12h15

La commissaire enquêtrice recevra en mairie :

- Le lundi 12 septembre 2022, de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 21 septembre 2022, de 9h00 à 12h30
- Le samedi 1^{er} octobre 2022, de 9h30 à 12h15
- Le vendredi 14 octobre 2022, de 9h00 à 12h30

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : www.mairie-seysses.fr
- En format papier sur le lieu de l'enquête, et sur deux postes informatiques mis gratuitement à la disposition du public, à la Mairie de Seysses et à la médiathèque de Seysses, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des mesures de protection seront mises en place conformément à la situation sanitaire de l'épidémie de la COVID-19 au moment de l'enquête publique.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse Mairie de Seysses 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES ;
- Par courrier électronique à l'adresse : enq.publique@mairie-seysses.fr

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Seysses ;
- Sur le site Internet www.mairie-seysses.fr

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP